
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

11 FÉVRIER 2014

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION CONCLU LE 21
NOVEMBRE 2013 ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE RELATIF AUX ARTICLES 42 ET 44 DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT(1)

—

ERRATUM

—

(1) Voir Doc. n°607 (2013-2014) n°1

Dans le projet de décret 607 (2013-2014) n° 1 il faut intégrer à la suite de l'exposé des motifs le texte suivant :

COMMENTAIRE DE L'ARTICLE UNIQUE

Conformément à l'article 92bis de la loi spé-

ciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article unique du décret vise à porter assentiment à l'accord de coopération conclu le 21 novembre 2013 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif aux articles 42 et 44 de la Convention internationale des droits de l'enfant.